

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : MM. Francis GIUDICI, François BENEDETTI et Julien PAOLINI.

OBJET : STATION THERMALE DE PETRAPOLA LES BAINS.

CONSIDERANT la délibération N° 1820 adoptée à l'unanimité par les élus intercommunaux de la Communauté de Commune du Fiumorbu Castellu, lors de la séance du 17 juillet 2020,

CONSIDERANT que le marché des cures thermales connaît une croissance continue et que le vieillissement de la population va favoriser l'émergence d'un potentiel de séniors supplémentaires à accueillir dans des stations thermales, qu'il y aura 20 millions de séniors en 2030, soit 4 millions de plus qu'en 2015, et un potentiel de curistes supplémentaires oscillant entre 150 000 et 200 000,

CONSIDERANT les attentes croissantes de la population en matière de bien-être et la nécessité de disposer de programmes adaptés d'éducation sanitaire et préventive pour les curistes et les accompagnants : mal de dos, stress, burn-out, bore-out, fatigue, surpoids, nutrition, anti-âge, etc...

CONSIDERANT que la France est la première destination touristique mondiale en nombre de visiteurs avec 83 millions de touristes en 2016 et une prévision de 100 millions en 2022, que le tourisme transfrontalier est conséquent (11,4 millions d'allemands, 10,7 millions de belges, 6,2 millions d'italiens), et que le potentiel de curistes étrangers est insuffisamment exploité (en Italie, sur 1,8 millions de touristes, on compte 380 000 étrangers, en Allemagne, 250 000 étrangers sur 5,7 millions de curistes, alors qu'en France les curistes étrangers ne représentent que 2%, soit 15 000 personnes seulement) et que l'espace méditerranéen draine à lui seul, les trois quart des flux touristiques,

CONSIDERANT l'existence en Corse de nombreuses sources thermales aux caractéristiques physiques et chimiques très variées, et qu'à ce jour, cette ressource est largement sous-exploitée, et qu'une relance du thermalisme en Corse présente un intérêt socio-économique incontestable dans des territoires ruraux qui trouveraient là un vecteur de revitalisation,

CONSIDERANT la convergence de multiples études sur l'opportunité, la faisabilité et la viabilité du projet de remise en service de la station de PETRAPOLA, fleuron thermal de la Corse et levier important pour la commune d'Isulacciu et la Communauté de Communes du Fiumorbu Castellu,

CONSIDERANT que les Bains de PIETRAPOLA comptent actuellement 7 emplois qualifiés qu'il conviendrait de pérenniser,

CONSIDERANT le délai de 3 ans au-delà duquel l'agrément sera perdu, alors que l'activité a été suspendue pendant une période de deux années par la Collectivité afin de réaliser des travaux de mise en conformité de l'établissement suite à une série d'alertes sanitaires (contaminations bactériennes),

CONSIDERANT les actions d'ores et déjà engagées par la Collectivité de Corse pour pérenniser et développer les Bains de Petrapola (réalisation d'études en vue de la réhabilitation de l'établissement, notamment pour sécuriser la ressource en eaux thermales au niveau sanitaire),

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOLLICITE le Président de l'Exécutif, le Conseiller en charge du thermalisme et la Présidente du Conseil d'Exploitation pour organiser dans les plus brefs délais une réunion sur l'avenir des Bains de Petrapola.

DEMANDE que la Communauté de Commune Fium'Orbu Castellu et la Commune d'Isulacciu di Fium'Orbu soient associées de manière pérenne aux réflexions et travaux liés à la réhabilitation et à la réouverture des Bains de Petrapola.